



# Avis public

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT 1251-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1251 RELATIF AUX PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE MODIFIER CERTAINES  
DISPOSITIONS**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1251-09**

**AVIS PUBLIC** est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 18 février 2025, le conseil municipal de la Ville de La Prairie a adopté le projet de Règlement 1251-09 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier certaines dispositions.

Ce projet de règlement a pour objet de d'ajouter le secteur Charles-Yelle aux secteurs d'application, d'actualiser les objectifs et critères de certains secteurs d'application et d'intégrer des objectifs de développement durable, de mobilité et d'accessibilité universelle.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 18 mars 2025 à compter de 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie.** Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au lien suivant :

[https://www.ville.laprairie.qc.ca/app/uploads/2025/02/2025-02-25\\_1251-09\\_projet\\_copie\\_certifiee.pdf](https://www.ville.laprairie.qc.ca/app/uploads/2025/02/2025-02-25_1251-09_projet_copie_certifiee.pdf)

Le projet de règlement peut être également consulté au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité, à l'hôtel de ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela, durant les heures habituelles de bureau.

Pour plus d'informations concernant ce projet, veuillez contacter le Service de l'urbanisme au numéro de téléphone 450 444-6637.

Donné à La Prairie, ce 28 février 2025

Me Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques